



## Temps partiel : qui est prioritaire?

Par **Probleme**, le 30/01/2011 à 00:29

Bonjour,

Ma demande de temps partiel à 32h a été refusée, alors que ma chef (femme du dg) travaillant actuellement à 28h dans le cadre de son congé parental va certainement l'obtenir (même fonction, dans le même service que moi). Est-elle prioritaire parce que en congé parental ? Merci par avance de votre réponse. Bien cordialement.

Par **P.M.**, le 30/01/2011 à 00:41

Bonjour,

Il semble que la continuité d'un temps partiel déjà en place soit difficilement contestable, même si c'est dans le cadre d'une congé parental...